Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260413-COM20260415-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 avril 2026

Nevez
Pays des Pierres Debout
Bro Mein Zao

L'an 2026, le 9 avril 2026 à 18 heures et 2 minutes, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **M. Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Cathy BERTHOU, M. Jean-Louis BLOT, Mme Françoise BOURHIS, M. Nicolas LE GOFF, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Luc ESCHERICH, Mme Laurie BREBANT, M. Jean-Guy MAO, M. Gérard MARTIN, Mme Caroline LE GOUALLEC, M. Olivier GROSJEAN, Mme Anne-Marie LE DOEUFF, M. Olivier PENCREAC'H, Mme Sophie SELLIN, M. Olivier MICHAL, M. Bruno POSTEC, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Fabian SALAUN, Mme Stéphanie SELLIN.

Les conseillers suivants ont donné procuration :

Mme Céline RIGOUS à M. Jean-Luc ESCHERICH

M. Hubert GAILLARD à Mme Caroline LE GOUALLEC

Mme Sandrine MANUSSET à Mme Maryvonne JAFFREZOU

La secrétaire de séance :

Mme Yveline GOURLAOUEN est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 20
Procuration : 3
Absent : 0

Délibération 2026 04 15- Administration générale- Désignation d'un élu référent en matière d'accessibilité

Rapporteur : Le Maire

L'assemblée est informée de la volonté de la commune de Névez de renforcer la mise en place d'aménagements permettant l'accessibilité de tous sur la commune. Cette implication concernera les domaines de compétences suivants : urbanisme ; social ; jeunesse ; travaux ; éducation ; finances ; évènementiels.

Le référent accessibilité sera chargé du suivi de la mise en œuvre des exigences d'accessibilité et d'informer périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène à ce sujet.

Vu l'article L2121-21 du CGCT qui stipule que le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Il est proposé de désigner Nicolas LE GOFF de la liste de D. GUILLOU ou Stéphanie SELLIN de la liste de S. MANUSSET référent accessibilité de la commune ;

Considérant qu'à l'issue du vote, les suffrages exprimés sont les suivants :

- 18 suffrages exprimés pour Nicolas LE GOFF ;

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260413-COM20260415-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 9 avril 2026

- 5 suffrages exprimés pour Stéphanie SELLIN ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré la majorité des votants par un vote à main levée (5 votes contre : Sandrine MANUSSET, Maryvonne JAFFREZOU, Bruno POSTEC, Fabian SALAUN, Stéphanie SELLIN), décide :

- de désigner Nicolas LE GOFF référent accessibilité de la commune ;
- d'autoriser le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,
Pour le Maire empêché,
L'Adjoint Délégué

